

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/5351
17 juillet 1963

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 15 JUILLET 1963 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de mon désir de participer, au nom de la Tunisie, au débat du Conseil de sécurité sur la question de la situation dans les territoires sous domination portugaise, objet de la requête figurant au Document S/5347.

Outre le vif intérêt que porte mon gouvernement à cette question, je voudrais vous informer qu'au cours de la Conférence d'Addis-Abéba les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains m'ont chargé d'exposer et de défendre devant votre Conseil le point de vue des Etats africains sur cette importante question. En conséquence, conformément aux termes de l'Article 32 de la Charte, je voudrais vous demander de bien vouloir inclure la Tunisie sur la liste des orateurs.

Veillez agréer, etc.

Le Secrétaire d'Etat aux
affaires étrangères de la
République tunisienne

(Signé) Mongi SLIM

63-15482

